



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2020 - 008
Séance du 13 mars 2020

**Avenant 1 à la convention d'attribution de subvention à
l'association sportive de l'Université d'Artois**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 23

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

L'avenant 1 à la convention d'attribution de subvention à l'association sportive de l'Université d'Artois, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 13 mars 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

**AVENANT 1 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS
2020**

Entre :

L'Université d'Artois sise 9 rue du temple Arras, représentée par son Président, Pasquale Mammone,
Et

L'Association Sportive de l'Université d'Artois (ASUA), association déclarée à la préfecture sous le numéro W621001923, représentée par son Président, Christian Neuville,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université d'Artois en date du 13 décembre 2019

Vu la convention initiale d'attribution de subvention, en date du 13/12/2019

Article 1 - Objet

A l'article 2 de la convention susvisée, après « Le montant de cette subvention est fixé à 25 000 € », l'alinéa suivant est inséré : « Ce montant est complété d'un montant de 27 800 €, en raison de recettes perçues au titre de la CVEC. La subvention totale au titre de l'exercice 2020 est donc de 52 800 € »

Article 2

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait à Arras, le 13 mars 2020

Le Président de l'association,

Christian NEUVILLE

Le Président de l'université,

Pasquale MAMMONE